

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

- 1.1. Nom du produit : **Huile NSK**
- 1.2. Utilisations identifiées : Secteur d'utilisation :
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- 1.1. Fournisseur : Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 164 - 271700
Fax +31 164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com
- 1.2. Numéro d'appel d'urgence : Centre anti-poison, Belgique : +32 70 245 245
Ditto, France : +33 (0) 1 45 42 59 59

02. Composition/Informations sur les composants

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classé selon la directive (CE) no. 1272/2008

Classification selon la directive (CE) no. 67/548/EEG ou 1999/45/CE :

Néant.

Mention de dangers pour les êtres humains et l'environnement :

Le produit ne doit pas comporter un marquage selon le processus de calcul automatique du 'Directive de classification générale pour la production de préparations dans la CE', dernière version

Système de classification :

La classification correspond aux listes CE actualisées, mais est complétée par les informations provenant de la littérature spéciale et du fabricant.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive (CE) no. 1272/2008 : ne s'applique pas

Pictogramme(s) de danger : ne s'applique pas

Mention d'avertissement : ne s'applique pas

Mention de danger : ne s'applique pas

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- PBT: non applicable
- vPvB: non applicable

03. Identification des dangers

3.2. Mélanges

Composants dangereux :

<u>No. CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>Quantité</u>
8042-47-5	Huile minérale blanche	50-100%

EINECS : 232-455-8

No. d'enregistrement : 01-2119487078-27

Asp. Tox. 1, H304

Information supplémentaire

L'interprétation littérale d'indicateurs des risques potentiels sont expliqués dans chapitre 16.

04. Premiers secours

4.1. Descriptions des premiers secours

Information générale	: Mesures spéciales ne sont pas nécessaires.
Inhalation	: Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Contact avec la peau	: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Contact avec les yeux	: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

CO2, poudre sèche, mousse. L'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

- . Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- . Porter un vêtement de protection totale.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer de la surface de l'eau (par exemple : séparation du film par déversoir, aspiration)

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Manipulation sûre : consulter chapitre 7

Équipements de protection personnels : consulter chapitre 8

Élimination : consulter chapitre 13

07. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'une nappe d'huile.

Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et les conditions de stockage

Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Information supplémentaire concernant les conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais et sec, dans un récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Aucune

Autre indication : voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Contient de l'huile minérale.

Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m³ (OSHA PEL) et une valeur limite d'exposition (ACGIH STEL) de 10 mg/m³.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales protection et d'hygiène :

- Laver les mains avant la pause et à la fin de la période de travail journalière.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

Protection des mains



Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374

Gants résistant à l'huile

Matériau des gants :
Caoutchouc nitrile / Gants en PVC / Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être testée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés.

En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même.

Toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection de la peau/du corps

Vêtements de travail protecteurs appropriés.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Liquide
Couleur : Transparent
Odeur : Caractéristique

Changements physiques

Point de fusion : Non déterminé
Point initial d'ébullition et
Intervalle d'ébullition : Non déterminé

Propriétés explosives

Point d'éclair : > 101°C
Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable
Auto-inflammation : Non applicable
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif

Limites d'explosion:

- Inférieure : Non déterminée
- Supérieure : Non déterminée

Densité : 0.852 g/cm³

Solubilité dans l'eau : Pas ou peu miscible

Coefficient de partage : Non déterminé

Viscosité, 40°C : 22,0 mm²/s (ASTM D445)

Solvants organiques : 0,0%

Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles

10. Stabilité et Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :
Effet primaire d'irritation :
- sur la peau : effet non irritant
- les yeux : effet non irritant

Sensibilisation :
Effets sont inconnus.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Le produit ne doit pas comporter un marquage selon le processus de calcul automatique du 'Directive de classification générale pour la production de préparations dans la CE', dernière version.
En cas d'une manipulation et utilisation compétente prescrite et compte tenu des données disponibles, le produit ne provoque pas des effets nocifs sur la santé.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets eco-toxicologiques :
Remarque :
Normalement la substance n'est pas nocive pour l'environnement aquatique.
Le produit n'a pas encore été testé.
Cette affirmation découle des caractéristiques des composants individuels.

Autres informations écologiques :

Information générale :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre); peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- . PBT : Non applicable
- . vPvB : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code de déchets ou des résidus de matières :

Catalogue européen des déchets

13 02 05* – Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Emballages non nettoyés - Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA : néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA

· Classe : néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR,ADN, IMDG, IATA : néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

-

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de l'emploi et des affaires sociales des carcinogènes :

Aucun des composants figure sur cette liste

Liste de l'emploi et des affaires sociales des substances mutagènes :

Aucun des composants figure sur cette liste

Liste non-limitative des substances toxiques pour la reproduction :
Fertilité : Aucun des composants figure sur cette liste

Liste non-limitative des substances toxiques pour la reproduction :
Développement : Aucun des composants figure sur cette liste

Liste non-limitative des substances toxiques pour la reproduction :
Allaitement maternel : Aucun des composants figure sur cette liste

Informations réglementaires nationales :
Classe de contamination des eaux (D) : 1 (classification propre) : peu polluant

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

Phrases d'importance:

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Service établissant la fiche technique: Product safety department.

Contact: Product safety department

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR : Association international du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI : Organisation de l'aviation civile internationale – information technique

ADR: L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association international du transport aérien

GHS: Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS: = Liste Européenne des Substances Chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service (une division de la société américaine de chimie)

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Sources:

67/548/CE

99/45/CE

CE/453-2010